

PC 4 NOTICE
EARL DE LA ROCADE PLACENAN 29420 PLOUENAN PC 24
CONSTRUCTION D'UNE SERRE DE PRODUCTION + BASSIN TAMPON
D'ORAGE

NOTICE

1/DESCRIPTION DU SITE

Le projet de l'EARL DE LA ROCADE, exploitant agricole, est situé à 1 km à l'ouest du bourg de PLOUENAN, altitude 59 m environ. Cette zone rurale proche des zones urbanisées de la Commune, est desservie par la route de Mespaul au sud du site puis par une voie communale qui devient un chemin d'exploitation en allant vers le Nord. La zone supporte une serre de production, un bâtiment agricole d'assez forte volumétrie appartenant à une CUMA et une maison d'habitation. Les terrains sont en légère déclivité vers le Nord Ouest et le paysage est composé de parcelles légumières importantes bordées de talus et parfois de haies. Le site est ponctué par des bâtiments d'exploitation et un réseau aérien électrique assez dense.

La demande de permis porte sur la construction d'une serre multi-chapelles pour la production de légumes sous abri. Il n'y a pas de bâtiments annexes car le site principal est tout proche (site principal de Kerivoas).

Au regard de la Loi sur l'eau, une évaluation environnementale a été réalisée par AT Ouest et au niveau de la gestion des eaux pluviales, un bassin de rétention et de récupération de 1650 m³ sera créé au Nord Ouest du projet, venant compléter l'existant de 1340 m³.

La volumétrie de l'ensemble est simple et linéaire ; l'impact visuel est réduit par le groupement des bâtiments, leur transparence et la hauteur relativement réduite par rapport à la surface. Les haies existantes sont maintenues en totalité en périphérie du projet et les bâtiments seront peu perceptibles des voies publiques qui sont assez éloignées du projet.

Pour des raisons financières et de planning de construction, le projet est scindé en deux demandes, la deuxième demande (serres au sud du projet) est déposée au nom de l'EARL DU PANIER GOURMAND qui est déjà gestionnaire de la serre existante. Le bassin prend en compte la totalité des besoins.

L'exploitation n'est pas soumise à la réglementation pour les ICPE et l'étude RT 2020 n'est pas nécessaire pour ce projet qui n'utilise aucun chauffage.

2/PRESENTATION DU PROJET

*Aménagement prévu pour le terrain : accès principal par la voie communale ;

*Implantation, organisation, volume : implantation groupée, volumétrie simple et linéaire ;

*Construction en limite de terrain : sans objet ;

*Matériaux et couleurs : bâche transparente, structure acier, pignons en filet, bassin : grille de protection métallique ;

*Espace libre et plantations : inchangé ;

*Accès : depuis les voies communales, les accès sont stabilisés.